



UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE NOS DROITS : LES ARRÊTS MALADIE

Une double peine infligée qui nuit gravement à la santé

Comme si cela ne suffisait pas d'être malade, le gouvernement s'acharne sur les travailleurs et travailleuses alors que la précarité et les inégalités ne cessent de croître. Une réduction motivée par des impératifs budgétaires, au détriment de la santé, est totalement inacceptable.



UN GOUVERNEMENT QUI NE RENONCE JAMAIS LORSQU'IL S'AGIT D'ATTAQUER NOS DROITS

Une énième fois, le « moine soldat » Sébastien Lecornu a publié ce samedi un décret limitant la durée des arrêts de travail prescrits par les médecins.



UNE TRAJECTOIRE LIBÉRALE VERS LA PRÉCARITÉ ASSURÉE

Ces mesures s'inscrivent dans une continuité libérale de réduction du plafond des indemnités journalières. Le gouvernement limite désormais à quatre ans la durée pendant laquelle un·e salarié·e peut bénéficier d'un arrêt maladie dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (disposition applicable à compter de 2027).

Les nouvelles restrictions :

(entrée en vigueur le 1^{er} septembre prochain)



Primo-prescription

Limitée à 31 jours maximum



Renouvellement

Limité à 62 jours maximum

Note : Un décret aux ambitions similaires, portant sur la fonction publique, est prévue d'être publié le 18 juin prochain

LE PILOTAGE DE L'AUSTÉRITÉ CONTRE LA SANTÉ PUBLIQUE



Il est évident que ces décisions sont déconnectées de toute considération médicale ou de tout bénéfice thérapeutique. Cette réforme traduit une nouvelle fois le pilotage des politiques d'austérité contre notre santé par la seule contrainte budgétaire. Si, dans de rares cas, une limitation temporelle peut produire certains effets sur des pathologies spécifiques, celle-ci ne valait jusqu'alors qu'à titre de simple recommandation.

Dans la grande majorité des cas, ces décrets présentent de graves risques pour la santé publique. Compte tenu du manque criant de médecins traitants et de la difficulté croissante à obtenir un rendez-vous, de nombreux travailleurs et travailleuses risquent de se retrouver dans l'impossibilité d'obtenir ou de renouveler des arrêts maladie pourtant indispensables, avec tous les dangers individuels et collectifs que cela implique.



ILS NE SONT JAMAIS RASSASIÉS



Une énième fois, nous sommes attaqués sur nos droits, à ceci s'ajoute une liste trop longue d'attaques systématiques contre les travailleurs·euses dont les plus fragiles, comme par exemple :



- 5 réformes de l'assurance chômage** visant à stigmatiser et réduire les droits des privé·es d'emploi
- 8 réformes des retraites (de 1993 à 2023)** alors que 25% des ouvriers hommes décèdent avant l'âge de 62 ans
- des barrières d'accès à la justice** : réformes pour entraver l'accès aux Conseils de prud'hommes, obligation de payer un timbre pour se défendre, et mise en place de barèmes et plafonds limitant les réparations financières...

POUR L'ARMEMENT, PAS DE RISQUE D'ANÉMIE

Le gouvernement serait bien mieux inspiré de se rendre au chevet de la santé (hôpitaux, EHPAD...) et d'entendre le désarroi de ses personnels et des usagers...

La CGT s'oppose avec obstination à toute politique publique régressive construite sur le principe premier de la contrainte budgétaire. **Nous défendons la Sécurité sociale, ce bien de la Nation.** Elle doit répondre aux besoins réels des assuré·es sociaux, et non aux sirènes des capitaux privés.

LA PREMIÈRE DÉVIANCE ET INDÉCENCE, C'EST TOUT CET ARGENT QUI COULE À FLOTS POUR LEUR ESPRIT REVANCHARD ET GUERRIER.

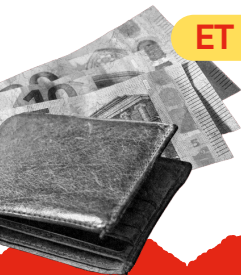
La maltraitance des usagers et du personnel des services publics, la fermeture de lits, les morts au travail, la fin des CHSCT... Tout cela devrait être des priorités nationales, et non la course à l'armement.

Alors que la Sécurité sociale a vocation à protéger l'ensemble de la population du pays, les gouvernements successifs font le choix, depuis des décennies, de politiques publiques basées sur la baisse du coût du travail, la rentabilité, la réduction des dépenses publiques et l'introduction d'une logique de marchandisation de la santé.

C'est de moyens financiers, comme l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, et de moyens humains, tels qu'une réelle politique de l'emploi, la réindustrialisation du territoire et une augmentation généralisée des salaires, dont elle a besoin,

ET NON DE RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR FAVORISER LE CAPITAL !

“ Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ”



Union Départementale du Doubs
Mail. secretariatcgt@doubs.com
Tél. 03 81 81 31 34

Union Locale Besançon
Mail. cgtbesanconule@gmail.com
Tél. 03 81 81 34 67

Union Locale d'Audincourt
Mail. ulcgt.montbeliard@gmail.com
Tél. 03 81 30 51 13

Union Locale de Pontarlier
Mail. ulcgt.pontarlier@wanadoo.fr
Tél. 06 51 35 02 70